

## Communiqué de presse

Toulouse, le 02 avril 2020

### Retraite : la CARSAT reste mobilisée !

**La Carsat Midi Pyrénées maintient ses activités au service des assurés. Les dossiers sont traités quotidiennement et toutes les retraites seront mises en paiement à la date prévue.**

En cette période de confinement, la Carsat encourage les démarches en ligne.

En quelques clics, il est possible de demander sa retraite grâce au service « **demandeur sa retraite en ligne** » sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

- Une demande unique pour tous les régimes de base et complémentaires ;
- Des pièces justificatives dématérialisées transmises via l'espace personnel ;
- Plus de dossier papier et des échanges personnalisés par mail.

En créant leur compte personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), les assurés trouveront également réponse à leurs interrogations :

- Estimer l'âge et le montant de sa retraite ;
- Consulter son relevé de carrière ;
- Accéder au calendrier des paiements ;
- Modifier ses coordonnées postales ;
- Demander un relevé de paiement ;

...

Les rendez-vous par téléphone pour les assurés dont la situation le justifie sont maintenus, mais il est conseillé de se connecter à son espace personnel et d'utiliser le service « poser une question » sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).

**La Carsat rappelle que la retraite n'est pas versée automatiquement, les assurés doivent la demander 6 mois avant la date de départ choisie.**

Retrouvez la Carsat Midi-Pyrénées sur les réseaux sociaux :



@CarsatMP



Carsat Midi-Pyrénées